

DÉLIBÉRATION n° 2024-09-25-04

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 19/09/2024	L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absente excusée : 1</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Sophie RADREAU, Maire</b>  <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, LABOUREY Cloé, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno.  <i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, URAS Michaël, ISSLER Agnès, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, ATAR Nathalie.  <i>Excusés :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, ISSLER Agnès a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, MANIAS Marcel a donné procuration à RADREAU Sophie, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie  <i>Absents :</i> REBOUH Mehdi, DURY Bernard,
<b>OBJET :</b> <b>Convention de financement et de mise à disposition de locaux équipés pour un cabinet médical éphémère à Voujeaucourt</b>	<i>Patrick LORDIER</i> est nommé secrétaire de séance.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b> - <i>Pour : 22</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 2</i>	

Madame la Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer une convention tripartite de financement et de mise à disposition de locaux équipés pour un cabinet médical éphémère à Voujeaucourt, entre la commune de Bavans, la commune de Voujeaucourt et Monsieur Chekib AINAOUI, jeune médecin généraliste, en vue de répondre aux besoins de notre territoire en matière d'offres de santé.

Comme exposé dans le préambule du projet de convention ci-joint, à la suite des départs des médecins généralistes de Bavans fin 2023, Madame la Maire a entrepris plusieurs démarches afin de pallier ces départs et ce projet de cabinet médical éphémère près de Bavans est de nature à favoriser une installation pérenne de médecins sur notre territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS,**

- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention de financement et de mise à disposition de locaux équipés pour un cabinet médical éphémère à Voujeaucourt
- **Autorise** Madame la Maire à inscrire les crédits nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du cabinet médical éphémère selon les dispositions de ladite convention

Fait et délibéré à Bavans, le 25/09/2024

La Maire,  
Sophie RADREAU



Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 025-212500482-20240925-DELIB2024092504-CC



Délibération certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 26 septembre 2024

Publiée sur site internet le : 26 septembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.

Commune de BAVANS – 25550 – Conseil Municipal du 25/09/2024

Délibération n° 2024-09-25-04 – page 1